



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration du SNEP-FSU - CAPA Accès à la Classe Exceptionnelle des Professeurs d'EPS – Vendredi 23 février 2018

Madame le Recteur, Monsieur le Président de la CAPA,

En cette période d'orientation et de décisions gouvernementales, les agents de la Fonction Publique subissent les attaques et les stigmatisations de la part du Président et de son gouvernement. Après le gel de leur salaire, après le retour du jour de carence, après la réduction des postes aux concours, ce sont les suppressions de postes pour la prochaine rentrée et les réformes annoncées du bac et du lycée qui augmentent le climat anxiogène qui s'est installé.

Les suppressions de 136 postes dans le 2nd degré et de 31 postes chez les administratifs font que nous sommes à nouveau l'académie la plus touchée alors que nous sommes l'une des plus sinistrées par le chômage et les difficultés socio-économiques. Derrière une communication bien rodée, se cache un plan également bien rodé ayant pour but de diminuer le soi-disant coût du Service Public d'Éducation au détriment de ses agents et de ses usagers pendant que des privilèges sont accordés aux plus riches.

Ainsi, dans le 2nd degré, après la réforme du collège, qui peut encore croire que la réforme du lycée ne va pas supprimer des postes tout en accélérant la détérioration de nos conditions de travail et l'aggravation des inégalités entre élèves et établissements ?

Fort opportunément, la réforme du lycée est précédée de la réduction des postes aux concours de recrutement, anticipation des plus de 25 000 suppressions de postes qui résulteraient de la mise en place des nouvelles grilles horaires possibles. Quant au bac qu'on nous prépare, la baisse du nombre d'épreuves et la hausse du contrôle local vont dynamiter la valeur du diplôme, renforcer les pressions locales et accentuer les concurrences entre disciplines, entre établissements et entre élèves.

Le SNEP-FSU, au regard de toutes ces problématiques appelle à une journée de grève et d'actions le jeudi 22 mars 2018.

Concernant cette CAPA, les conditions de sa préparation n'ont pas été satisfaisantes : fichiers communiqués tardivement par le rectorat le vendredi 16 février 2018 dans la matinée, fichiers erronés et modifiés après une première transmission sur AIDOP (alors que le travail de nos commissaires paritaires avaient débuté depuis plus de 3 heures ce même jour). La question du boycott s'est posée pour notre organisation syndicale au vu de ces difficultés. Nous tenons quand même à remercier les services du rectorat pour leur disponibilité à nous répondre.

Concernant la CAPA d'aujourd'hui, c'est la première depuis la mise en place du PPCR, qui doit renouveler les rapports entre évalués et évaluateurs, instaurant un accompagnement placé sous le signe de la « bienveillance », ce qui correspond aux souhaits du SNEP-FSU.

Sur l'accès à la classe exceptionnelle, nous n'étions pas demandeurs de la création d'un nouveau grade, car qui dit changement de grade, dit exclusion de certains, et cela se traduit le plus souvent par l'exclusion de certaines. La création de cette classe exceptionnelle est néanmoins une revalorisation non négligeable des fins de carrières et une ouverture vers de nouvelles grilles indiciaires. Pour autant, il est nécessaire d'élargir son accès au plus grand nombre et d'être attentif à ne pas en boucher l'accès en y promouvant des trops jeunes. En effet, le barème déséquilibré mis en place par l'administration et valorisant un pseudo mérite pose question : sur quels critères exacts cela est-il fondé, quelle égalité de traitement entre les collègues ?

Nous avons constaté que la rédaction des avis des chefs d'établissements et des IA-IPR EPS était très hétérogène, quels sont les critères retenus qui ont prévalu à l'appréciation posée par Monsieur le Recteur ?

Élargir l'accès passe nécessairement par l'augmentation des places à la classe exceptionnelle. Cela passe également par la révision de la répartition entre les 2 viviers (beaucoup trop déséquilibré à notre avis). Nous demandons la modification du décret pour permettre une fongibilité des promotions entre les 2 viviers.

Ce nouveau grade et l'arrêté afférent ont provoqué un émoi important chez les collègues et une mise en concurrence nuisible quant aux fonctions reconnues. En effet, la concurrence, la soi-disant rémunération au mérite sont à l'exact opposé des coopérations et échanges indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. Le ministre veut tenter de développer l'individualisation des salaires quand nous avons besoin dans tous les établissements de collectifs de travail solides.

Il n'est pas non plus acceptable de retomber dans les travers initiaux de la Hors Classe, c'est-à-dire de bloquer les promotions jusqu'aux départs en retraite des promus. Le SNEP-FSU propose de promouvoir les retraitables afin de permettre une rotation rapide des personnels liés à leur ancienneté de service.

Sur la base de cet argumentaire, le SNEP-FSU proposera lors de cette CAPA un tableau de répartition des promus différent de celui du rectorat. La circulaire laisse aux académies une liberté d'appréciation problématique concernant les temps partiels et les postes partagés. Cette disposition pose un problème d'équité de traitement entre les enseignants exerçant à temps partiel et les collègues sur poste partagé qui effectuent le même nombre d'heures mais dont les services ne sont pas reconnus. Il en est de même pour les TZR affectés en éducation prioritaire pour qui les services ne sont pas comptabilisés de la même façon. Il aurait été plus équitable de comptabiliser les services à l'instar de ce qui se fait pour les calculs d'ancienneté pour les concours interne (6mois/1 an).

Nous sommes demandeurs du nombre de refus d'inscription dans le vivier 1.

En ce qui concerne les 34 promotions du vivier 1, la répartition entre les hommes et les femmes pour les promus est de 68% d'hommes et 32% de femmes (pour une répartition de 71% d'hommes et 29% de femmes promouvables). Par contre sur les appréciations de Monsieur le Recteur les femmes sont pénalisées (moins d'appréciations « excellent » que chez les hommes). En ce qui concerne les 8 promotions du vivier 2, la répartition entre les hommes et les femmes pour les promus est de 63% d'hommes et 38% de femmes (pour une répartition de 57% d'hommes et 43% de femmes promouvables). Les femmes ont aussi moins d'avis excellent que les hommes.

Soyez persuadés, Madame le Recteur, Monsieur le Président, que nous restons très attachés à une vision de l'Éducation Physique et Sportive ambitieuse.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU de Lille